

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-019-19166/25/CM

**■ Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public
relatif à l'exploitation des parkings Baret, Corderie, Cours Julien, Monthyon
et Gambetta à Marseille**

150622

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par contrat de délégation de service public n° Z202416DSP entré en vigueur le 3 juin 2024, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a confié à la société SAS Effia Stationnement, l'exploitation des parcs de stationnement Baret, Corderie, Cours Julien, Monthyon et Gambetta à Marseille. Conclu pour une durée de 7 ans, ce contrat prendra fin le 2 juin 2031.

Afin d'améliorer la sécurisation au sein du parc de stationnement Baret, Corderie, Cours Julien, Monthyon et Gambetta, la Métropole a décidé de déployer différents dispositifs, en mobilisant des moyens humains et matériels pour renforcer la sécurité des personnes et des biens. Des actions ont déjà été entreprises localement en lien avec les forces de l'ordre et les sociétés délégataires de service public.

Les mesures proposées nécessitent une renégociation des contrats avec le délégataire concerné pour intégrer des dispositifs dissuasifs supplémentaires et les coûts associés.

Les parcs de stationnement Baret, Corderie, Cours Julien, Monthyon et Gambetta sont concernés par ces mesures.

La Métropole et le délégataire ont ainsi convenu de mettre en œuvre les mesures suivantes dont l'effet combiné a pour objectif à terme :

- Installation de speed-gates sur les parkings Baret, Monthyon et Corderie.
- Installation de contacteurs permettant en cas d'intrusion un report d'alarme au centre de télé-opération.
- Renforcement du gardiennage avec la présence quotidienne d'un agent de sécurité sur chaque parking de 19 heures à 7 heures. Les agents effectueront des rondes et pourront intervenir sur chaque parking en cas de besoin.

Les travaux d'hermétisation des parkings permettront de diminuer le dispositif de gardiennage.

Ces charges liées à des facteurs extérieurs aux parties non prévus initialement au contrat, seront indemnisées en partie par l'autorité délégante. Les parties ont convenu de répartir entre elles le montant des investissements et frais nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositifs suivant les modalités ci-dessous :

- Le montant des dépenses et des frais inhérents aux dispositifs de sécurité et de gardiennage est évalué à 546 000 € HT pour 2 ans en fonctionnement (1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026).
- La mise en place des contacteurs sur l'ensemble des portes (29 000€ HT) est prise en charge par le Délégataire.
- L'installation du speed-gate du parking Corderie (76 284 € HT) sera prise en charge par le délégataire dans le cadre du compte GER (Gros Entretien Renouvellement).
- Les speed-gates des parkings Baret (80 935 € HT) et Monthyon (160 775 € HT) seront pris en charge par la Métropole soit à hauteur de 265 157 € HT correspondant à +2,16% du montant global initial du PPI.

Cet avenant est sans incidence financière au sens de la Code de la Commande Publique. Conformément aux articles R.3135-7 et R. 3135-8 du Code de la Commande Publique, le présent avenant peut régulièrement être conclu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° FBPA 002-12908/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence « aires et parcs de stationnement » ;
- La délibération n° MOB-004-15773/24/CM du 22 février 2024 relatif à la mise en place d'un plan d'actions pour renforcer la sécurité des parkings métropolitains ;
- La délibération n° MOB 005-15774/24/CM du 22 février 2024 approuvant le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings Baret, Corderie, Cours Julien, Monthyon et Gambetta à Marseille à la SAS EFFIA STATIONNEMENT ;
- L'avis de la Commission Concession du 2 décembre 2025.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'améliorer la sécurisation au sein des cinq parkings situés à Marseille : Baret, Corderie, Cours Julien, Monthyon et Gambetta ;
- Qu'à cet effet, la Métropole a décidé de déployer différents dispositifs, en mobilisant des moyens humains et matériels pour renforcer la sécurité des personnes et des biens ;
- Qu'il est nécessaire de répartir entre les parties le montant des investissements et frais.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 au contrat n° Z202416DSP, ci-annexé, définissant les mesures d'exploitation associées afférents au renforcement de la sécurité au sein des parkings Baret, Corderie, Cours Julien, Monthyon et Gambetta à Marseille.

Le montant total des dépenses objet du présent avenant à charge de la Métropole est estimé à :

- 273 000 € HT par an en fonctionnement soit 546 000 euros HT pour la période couvrant les 2 ans de mise en œuvre des dispositifs objet du présent avenant (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026).
- 377 840 € HT en investissement dont 265 157 euros HT à la charge de la Métropole et 112 683 € HT à la charge du Déléguataire.

Les montants sont donnés à titre indicatif. Le remboursement des frais de fonctionnement sera effectué sur la base des frais réels engagés auprès du prestataire de gardiennage et facturés par le Déléguataire.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2026 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 65743, fonction 848.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026, en section d'investissement : chapitre 21, nature 21578, fonction 848.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries » de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MSNM ; 782000 ».

La recette correspondante sera constatée au budget principal, de l'exercice 2026 en section de fonctionnement : chapitre 75, nature 75813, fonction 848.

La recette relève de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries » de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings » et sera exécutée par les services gestionnaires « 7MSNM ; 782000 ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS